

Fondation Médecins Sans Frontières  
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

# Fondation Médecins Sans Frontières

Exercice clos le 31 décembre 2018

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de l'association Fondation Médecins Sans Frontières,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le comité de direction, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fondation Médecins Sans Frontières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ■ Compte d'emploi des ressources

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, telles que décrites dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC 2008-12 et ont été correctement appliquées.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral de la trésorière et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la trésorière.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 27 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Bruno Bizet

# ETATS FINANCIERS FONDATION MSF

**31 décembre 2018**



---

**LA FONDATION**  
*Terrain d'innovations.*

## BILAN FONDATION MSF AU 31 DECEMBRE 2018

en euros	ACTIF				en euros	PASSIF	
	Brut	Amort.	Net 2018	Net 2017		2 018	2 017
Concessions/licences	32 087	32 087	0	0	Dotation initiale	806 584	806 584
					Dotation statutaire	47 053	47 053
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>32 087</b>	<b>32 087</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables par la Fondation MSF	1 646 775	1 646 775
Terrains	3 349 452	0	3 349 452	3 349 452	Réserves d'investissement	4 529 800	4 844 253
Constructions	9 531 765	3 989 098	5 542 667	5 848 747	Autres réserves	1 498 866	1 586 649
Installations et divers aménagements	4 998 423	2 633 494	2 364 929	2 658 648	<b>Fonds disponibles</b>	<b>1 498 866</b>	<b>1 586 649</b>
Matériels, mobilier, informatique	8 129	8 129	0	0	Résultat	-93 925	-402 237
Immobilisation en cours	872 421	0	872 421	648 304	<b>Total fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>8 435 153</b>	<b>8 529 078</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18 760 189</b>	<b>6 630 721</b>	<b>12 129 468</b>	<b>12 505 150</b>	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par la Fondation MSF	72 679	90 969
					<b>Total autres fonds propres</b>	<b>72 679</b>	<b>90 969</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>18 792 276</b>	<b>6 662 808</b>	<b>12 129 468</b>	<b>12 505 150</b>	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>8 507 832</b>	<b>8 620 046</b>
					<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>130</b>	<b>0</b>
Créances clients groupe MSF	105 374	0	105 374	56 594	<b>TOTAL FONDS DEDIES</b>	<b>338 876</b>	<b>88 811</b>
Autres créances	18 859	0	18 859	6 416			
<b>Créances brutes</b>	<b>124 233</b>	<b>0</b>	<b>124 233</b>	<b>63 010</b>	Emprunts et dettes assimilées	6 000 000	6 000 000
					Soldes créditeurs de banque	0	0
<b>Valeurs mobilières de placement et assimilées</b>	<b>3 008 580</b>	<b>0</b>	<b>3 008 580</b>	<b>1 898 026</b>	Dettes financières sur groupe MSF	1 527 644	1 279 351
					Dettes autres sections MSF	13 329	18 514
Banques et CCP	1 232 506	0	1 232 506	1 645 183	Dettes fournisseurs	16 342	135 348
Dons à l'encaissement	89 872	0	89 872	143 212	Dettes fiscales et sociales	221 479	163 853
<b>Disponibilités</b>	<b>1 322 378</b>	<b>0</b>	<b>1 322 378</b>	<b>1 788 394</b>	<b>Dettes</b>	<b>7 778 795</b>	<b>7 597 065</b>
Ecarts de conversion actif			0	1	Ecart de conversion passif	32	273
Charges constatées d'avance	41 007	0	41 007	51 614	<b>Comptes de régularisation</b>	<b>32</b>	<b>273</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>41 007</b>	<b>0</b>	<b>41 007</b>	<b>51 615</b>	<b>TOTAL PASSIF EXIGIBLE</b>	<b>7 778 827</b>	<b>7 597 338</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 496 197</b>	<b>0</b>	<b>4 496 197</b>	<b>3 801 046</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>23 288 473</b>	<b>6 662 808</b>	<b>16 625 665</b>	<b>16 306 195</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>16 625 665</b>	<b>16 306 195</b>



# ANNEXES 2018

## DES COMPTES SOCIAUX DE LA FONDATION MSF

(EN EUROS)

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler sur l'exercice 2018.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par :

- Le règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ;
- Le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Nouveau Plan Comptable Général modifié par le règlement 2016-07 du 04 novembre 2016.

L'activité de la Fondation est intégrée à 100% dans la combinaison des comptes du Groupe Médecins Sans Frontières France, ainsi que dans la combinaison des comptes du mouvement MSF International.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## 2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement CRC n° 2004-06 (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

Terrains	Non amortis
Bâtiment d'activités-Structure	20- 60
Bâtiment d'activités-Façade	15 -20
Bâtiment logement-Structure/Façade	20 - 50
Bâtiment garage-Constructions	20
Bâtiment d'activités-Equipements techniques	15 - 20
Honoraires sur travaux*	40
Bâtiment d'activités-Installations générales	10 - 20
Bâtiment d'activités-Agencements/Aménagements	20
Bâtiment Logement-Equipements techniques	15 - 20
Bâtiment logement-Installations générales	10 - 20
Matériels de bureau et informatique	2 - 15
Matériels de transport	10
Mobilier	5 - 25

\*Les honoraires sur travaux, considérés comme accessoires à l'actif principal sont enregistrés en immobilisations corporelles. Il a été choisi, compte tenu de leur caractère transversal, de ne pas les ventiler sur les actifs principaux mais de les identifier comme composant à part entière amortissable sur la durée moyenne des principaux composants soit 40 ans.

## 2.2 Financements et legs à recevoir ou perçus d'avance

### Financements institutionnels

Les financements institutionnels sont comptabilisés en produits dès qu'ils sont accordés par les bailleurs, c'est-à-dire dès réception de la notification des décisions d'attribution, et non lors des encaissements des fonds. En contrepartie, le compte « Subvention à recevoir » est débité.

Il est crédité lors des versements effectifs des fonds par le débit d'un compte de trésorerie.

A la clôture de chaque exercice, la Fondation comptabilise, convention par convention, les écritures nécessaires afin que les produits correspondent aux dépenses présentées aux bailleurs sur l'exercice, et ce, dans les limites financières précisées dans les décisions d'attribution des bailleurs.

Lorsqu'à la fin de la période d'éligibilité de la convention, la Fondation présente au bailleur, des dépenses inférieures à sa quote-part de financement, l'ensemble du produit de la subvention non encore encaissé est reconnu et provisionné dans l'attente de l'accord du bailleur.

Certains financements institutionnels comportent des conditions suspensives. Ces clauses subordonnent la validité de l'octroi du financement à la réalisation d'une condition « sine qua non ». En l'absence de réalisation, la décision d'attribution est donc nulle. C'est, par exemple, le cas d'une condition d'obtention d'un cofinancement. L'octroi définitif de ces financements n'étant acquis qu'après la levée des conditions suspensives, ces financements sont

enregistrés en produit qu'une fois la condition levée. A la clôture de chaque exercice, la partie de ces financements non reçue et non justifiée par des dépenses présentées aux bailleurs est inscrite en hors bilan, pour un montant équivalent, en "engagements reçus" et en "engagements donnés".

## **Legs**

Les biens meubles ou immeubles provenant d'une succession, legs ou donation et destinés à être cédés par la Fondation suivent les mouvements comptables suivants :

- Dès acceptation par le Conseil d'administration les legs sont enregistrés en hors bilan dans les « engagements reçus – Legs nets acceptés par le Conseil d'administration", pour leur valeur estimée nette des charges pouvant les grever.
- Au cours de l'exercice, les produits des biens réalisés sont comptabilisés sur la base des encaissements.
- En fin d'exercice, les règles de rattachement en produits, pouvant générer des produits à recevoir, sont les suivantes :
  - Valeurs immobilières : date de l'acte authentique de vente.
  - Valeurs mobilières : date d'exécution de l'ordre de vente.
  - Assurances-vie : date du chèque de l'assureur.
  - Loyers : date d'encaissement.

En cas de gestion temporaire d'un bien légué ou donné, les loyers perçus et les charges de fonctionnement correspondantes sont inscrits en résultat d'exploitation.

Par ailleurs, les charges exposées au-delà de la valeur de la succession sont inscrites en charges d'exploitation.

## **2.3 Créances**

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsqu'elles présentent un risque de non recouvrement.

## **2.4 Valeurs mobilières de placement**

En cours d'exercice, la comptabilisation des plus ou moins-values réalisées sur les valeurs mobilières de placement s'effectue selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». En fin d'exercice la Fondation vend et rachète immédiatement ses placements. Ils sont alors valorisés au dernier cours connu à la date de la clôture de l'exercice.

## **2.5 Conversion des devises étrangères**

Les créances en devises et les dettes en devises sont valorisés aux taux officiels au 31 décembre de l'exercice. Il en résulte des écarts de conversion qui, en cas de perte latente, impliquent la comptabilisation d'une provision pour pertes de change.

Les placements souscrits en devises étrangères, les avoirs en devises détenus en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) sont valorisés aux taux officiels au 31 décembre de l'exercice. Il en résulte des écarts de change passés en gains et/ou pertes de change au compte de résultat.

## 2.6 Disponibilités

Les disponibilités comprennent des comptes de banques et de caisses.

Les dons versés en chèques datés de l'année de clôture et reçus jusqu'à fin janvier de l'année suivante, sont rattachés aux recettes de l'exercice clos et inscrits en dons remis à l'encaissement la clôture de l'exercice.

## 2.7 Fonds propres

Les fonds propres se composent :

### Des fonds propres sans droit de reprise, eux-mêmes constitués :

- De la dotation initiale de la Fondation MSF ;

Selon le règlement CRCn°2009-1 applicable à compter du 1/1/2010, la dotation initiale est considérée comme un ensemble d'actifs non consommables et aliénables et classée dans un compte unique :1022.2. La dotation initiale d'un montant de 806 584 euros se ventile à l'actif sur les comptes immobilisations corporelles pour 459 376 euros et en valeurs de placement pour 347 208 euros. Les immobilisations inscrites à la dotation correspondent à l'acquisition en 1992 d'une partie du site de Bordeaux financée, avec l'autorisation administrative de la Préfecture de Paris, par aliénation d'une partie des titres composant la dotation initiale de la Fondation.

- De la dotation statutaire de la Fondation MSF ;

Selon l'article 12 des statuts de la Fondation, est prévu la constitution d'une dotation statutaire accrue du produit des libéralités acceptées sans affectation spéciale ou dont le donateur ou le testateur ne prescrit pas l'affectation et dont la capitalisation aura été décidée par le conseil d'administration. Elle est également accrue d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaire au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du conseil d'administration."

- Des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par la Fondation ;

Il s'agit des subventions attribuées par des organismes publics pour des investissements :

- Nécessaires au fonctionnement pérenne de la Fondation,
- Et dont le financement du renouvellement sera, à terme, à la charge exclusive de la Fondation.

Les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par la Fondation une fois inscrites, ne sont pas reprises au compte de résultat.

Dans le cas contraire, les subventions d'investissement sont considérées comme affectées à un bien non renouvelable par la Fondation et traitées en « autres fonds propres".

- Des réserves d'investissement ;

Elles correspondent aux fonds privés reçus des sections du mouvement Médecins Sans Frontières pour les agrandissements successifs du site de MSF Logistique. Elles ont donc comme contrepartie des immobilisations corporelles. Elles sont mouvementées par affectation du résultat en fin d'exercice, à la hausse lors de nouveaux financements et à la baisse pour la part des dotations aux amortissements des actifs financés. Elles matérialisent ainsi la valeur nette comptable des immobilisations financées par ces tiers.

- Des autres réserves ;

Elles sont mouvementées de l'affectation du résultat de l'année précédente du résultat de l'exercice

Le résultat de la Fondation MSF dégagé à la clôture de l'exercice est affecté par ordre de priorité :

- À la dotation statutaire pour les cas explicités ci-avant ;
- Aux réserves d'investissement pour la part relative à l'amortissement annuel des agrandissements du site de Bordeaux, et aux nouveaux financements reçus ;
- Aux autres réserves pour le solde.

### **Des autres fonds propres :**

Ils sont constitués des subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par la Fondation.

Elles sont enregistrées dès notification de la décision d'attribution à la Fondation et en fonction de leur affectation aux biens. Une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement des biens.

La reprise de la subvention d'investissement au compte de résultat s'effectue proportionnellement au montant des dotations aux amortissements des immobilisations acquises ou créées au moyen de la subvention.

## **2.8 Fonds dédiés**

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC. Lorsque des fonds sont affectés par des testateurs, des donateurs, des fondateurs ou des tiers à des projets définis la partie des ressources non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat.

## **2.9 Provisions pour risques**

La Fondation applique les règles de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges (CRC n°2000-06). Ces provisions permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si la Fondation a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources.

Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation des ressources nécessaires à l'extinction des obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances de réalisation.

## 2.10 Présentation du compte de résultat

Le modèle de compte de résultat adopté par la Fondation est conforme au règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Le compte d'emploi annuel des ressources complète la lecture de l'utilisation des fonds confiés à la Fondation.

## 2.11 Produits des dons, legs et subventions

Les legs et donations qui ne sont pas constitués d'immobilisations dont la Fondation conserve l'usage pour ses besoins de fonctionnement sont comptabilisés en résultat.

A la clôture de l'exercice, les legs et dons affectés par les testateurs et donateurs à un projet défini et qui n'ont pas fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, font l'objet d'une inscription en "Fonds dédiés". (Voir également 2.8 "Fonds dédiés").

Les ressources issues des dons, legs et subventions sont comptabilisées en produits d'exploitation et constatées conformément aux règles de césures précisées aux points 2.2 "Financements et legs à recevoir ou perçus d'avance" et 2.6 "Disponibilités".

## 2.12 Résultat financier

Le résultat financier sur les valeurs mobilières de placement est comptabilisé conformément aux règles relatives à la détermination des plus ou moins-values réalisées et des moins-values latentes précisées au point 2.4 "Valeurs mobilières de placement" et 2.5 "Conversion des devises étrangères".

Le résultat financier sur les opérations de change provient :

- Des écarts de change lors du règlement (encaissement ou décaissement) d'une créance ou dette en devises initialement convertie selon le cours à la date de l'opération,
- De l'effet de la réévaluation au cours de clôture des comptes de banque et caisse en devises étrangères,
- Et des mouvements de dotations et reprises des provisions pour pertes de change latentes (sur les dettes et créances en devises à la clôture).

## 2.13 Engagements à réaliser sur ressources affectées et report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Les sommes inscrites sous la rubrique "Engagements à réaliser sur ressources affectées" correspondent à l'augmentation du poste bilanciel "Fonds dédiés". Elles sont reprises en compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte "Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs" générant la diminution du poste bilanciel "fonds dédiés". (Voir également 2.8 "Fonds dédiés").

## 2.14 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice ne représentent pas un montant significatif. Elles ne font l'objet d'aucune provision dans les comptes annuels de la Fondation ("Engagements en matière de pensions et de retraites").

Les indemnités de fin de carrière sont calculées selon la méthode des unités de crédit projeté qui consiste à projeter les droits acquis par chaque salarié à la date de son départ en retraite. Le calcul tient compte de l'inflation des salaires et de la probabilité que le salarié soit toujours dans les effectifs à la date de son départ retraite.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de : 62 ans
- taux moyen d'augmentation de salaire : 1,8 %
- taux d'actualisation : 1.57 %
- taux moyen de rotation du personnel de 0 %
- taux de charges sociales : 56.59%

## 2.15 Régime fiscal

La Fondation reconnue d'utilité publique n'est pas assujettie aux impôts commerciaux pour ses activités.

### 3. DETAIL DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

#### 3.1 Détail de l'actif

##### ✓ Détail des immobilisations et des amortissements

Libellé	IMMOBILISATIONS				Montant brut en fin d'exercice	AMORTISSEMENTS				Montant net en fin d'exercice	
	Montant brut en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement		Cumul en début d'exercice	Dotations	Reprises	Reclassement		Cumul en fin d'exercice
Concessions/licences	32 087				32 087	32 087				32 087	0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>32 087</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32 087</b>	<b>32 087</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32 087</b>	<b>0</b>
Terrains	3 349 452				3 349 452	0				0	3 349 452
Constructions	9 531 765				9 531 765	3 683 018	306 080			3 989 098	5 542 667
Installations et divers, aménagements	4 998 423				4 998 423	2 339 775	293 719			2 633 494	2 364 929
Matériel, mobilier, informatique	8 129				8 129	8 129				8 129	0
Immobilisations en cours	648 304	224 117			872 421	0				0	872 421
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18 536 072</b>	<b>224 117</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 760 189</b>	<b>6 030 922</b>	<b>599 799</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 630 721</b>	<b>12 129 468</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 568 159</b>	<b>224 117</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 792 276</b>	<b>6 063 009</b>	<b>599 799</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 662 808</b>	<b>12 129 468</b>

La Fondation MSF est propriétaire de la base logistique de Médecins Sans Frontières à Mérignac, louée et exploitée par l'Association MSF Logistique. Les immobilisations en cours de l'exercice 2018 concernent principalement les travaux d'aménagement de la Tour et les frais d'études du Centre de formation Jacques Pinel.

Par décision du Conseil d'Administration de la Fondation, à compter du 1er janvier 2016, les ressources issues de la générosité publique ne financent aucun investissement lié à l'ensemble immobilier de Mérignac.

### ✓ Créances sur entités du groupe MSF

Libellé	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Association MSF	105 374	-	105 374
<b>TOTAL</b>	<b>105 374</b>	<b>0</b>	<b>105 374</b>

L'ensemble de ces créances est à moins d'un an.

Les créances de 105 374 euros à fin 2018 ont été analysées au regard des dettes vis-à-vis du groupe MSF (voir également « Dettes sur entités du groupe MSF » page 15) et ont été payées par l'Association MSF de telle sorte que les créances au bilan à fin 2018 représentent le montant net des actifs et passifs réciproques, hors passifs en lien avec l'activité immobilière de la Fondation financée par l'Association MSF.

### ✓ Créances sur autres sections MSF

Aucune créance vis-à-vis des sections MSF n'est à constater au 31 décembre 2018.

### ✓ Créances clients, comptes rattachés et autres créances

Libellé	Montant Brut	Dépréciation	Montant Net
Organismes sociaux	4 294	-	4 294
Etats, impôts & taxes assimilées	14 564	-	14 564
<b>TOTAL</b>	<b>18 859</b>	<b>0</b>	<b>18 859</b>

L'ensemble de ces créances est à moins d'un an.

### ✓ Valeurs de placement

Le portefeuille de placements de la Fondation au 31 décembre 2018 est constitué de 2 livrets d'épargne Euros pour une valeur comptable de 3 008 580 euros. Ce montant comprend la part de la dotation initiale pour une valeur de 347 208 euros.

### ✓ Charges constatées d'avance

Libellé	Montant
Charges constatée d'avance	41 007
<b>TOTAL</b>	<b>41 007</b>

Les charges constatées d'avance concernent les assurances dommages ouvrage et travaux de l'extension du site de Mérignac.

## 3.2 Détail du passif

### ✓ Détail des fonds propres

Libellé	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Après affectation du résultat de l'exercice précédent	Mouvements de l'exercice sur subventions	Résultat de l'exercice	Montant en fin d'exercice avant affectation du résultat
Dotation initiale	806 584	0	806 584	0	0	806 584
Dotation statutaire	47 053	0	47 053	0	0	47 053
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par la Fondation MSF	1 646 775	0	1 646 775	0	0	1 646 775
Réserves d'investissement	4 844 253	-314 453	4 529 800	0	0	4 529 800
Autres réserves	1 586 649	-87 784	1 498 866	0	0	1 498 866
Résultat	-402 237	402 237	0	0	-93 925	-93 925
Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par la Fondation MSF	90 969	0	90 969	-18 290	0	72 679
<b>TOTAL</b>	<b>8 620 046</b>	<b>0</b>	<b>8 620 046</b>	<b>-18 290</b>	<b>-93 925</b>	<b>8 507 832</b>

Les principales variations sont expliquées ci-après.

Au sein des autres réserves, les fonds non consommés, non affectés issus de la générosité du public s'élèvent à 1 268 779 euros au 31 décembre 2018.

### Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par la Fondation

Libellé	Montant net en début d'exercice	Variation de l'exercice	Montant net en fin d'exercice
Subvention du Conseil Général de Bordeaux	496 775	-	496 775
Subvention du Conseil Régional de Bordeaux	500 000	-	500 000
Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux	500 000	-	500 000
Subvention de la Ville de Mérignac	150 000	-	150 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 646 775</b>	<b>0</b>	<b>1 646 775</b>

Pas de mouvement sur l'exercice. L'ensemble de ces subventions a contribué au financement en 2012 de l'extension de la plateforme logistique exploitée par l'Association MSF Logistique à Mérignac et propriété de la Fondation.

## Réserves d'investissement

Libellé	Montant net en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Part d'affectation du résultat N-1	Montant net en fin d'exercice
Dons privés collectés en France	43 476		-2 822	40 654
Financement MSF USA	166 519		-10 809	155 710
Financement MSF SUISSE	40 081		-2 602	37 479
Financement MSF France	377 692		-24 517	353 175
<b>INVESTISSEMENT DE 2003 POUR EXTENSION DU SITE DE MERIGNAC*</b>	<b>627 768</b>		<b>-40 750</b>	<b>587 018</b>
Financement MSF USA	2 507 178		-162 747	2 344 431
Financement MSF SUISSE	835 726		-54 249	781 477
Financement MSF Espagne	873 580		-56 705	816 875
<b>INVESTISSEMENT DE 2011 POUR EXTENSION DU SITE DE MERIGNAC*</b>	<b>4 216 485</b>		<b>-273 701</b>	<b>3 942 784</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 844 253</b>		<b>-314 451</b>	<b>4 529 800</b>

\* Le site de Mérignac s'entend de la plateforme logistique de MSF exploitée et louée par l'Association MSF Logistique à la Fondation.

Le résultat affecté par décision du Conseil d'Administration à la consommation des réserves d'investissement vient diminuer chaque réserve au prorata de la part du financement de chaque contributeur dans le projet initial.

## Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par la Fondation

Libellé	Montant net en début d'exercice	Quote part virée au résultat	Montant net en fin d'exercice
Subvention du Conseil Général de Bordeaux	17 164	-3 451	13 713
Subvention du Conseil Régional de Bordeaux	17 164	-3 451	13 713
Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux	17 164	-3 451	13 713
Subvention de la Ville de Mérignac	5 149	-1 035	4 114
Subvention du fonds européen de développement régional FEDER	34 328	-6 902	27 426
<b>TOTAL</b>	<b>90 968</b>	<b>-18 290</b>	<b>72 679</b>

## ✓ Provisions pour risques

Une provision pour risque de 130 euros sur perte de change latente a été constatée en 2018.

## ✓ Fonds dédiés

Libellé	Source	Montant en début d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Report des ressources affectées non utilisées des	Montant en fin d'exercice
Projet ASTAP	Générosité du public	88 811	0	-88 811	0
Projet 3D	Autres fonds privés	0	273 472	0	273 472
Fondation Innovators For Humanitarian Action (FIFHA)	Générosité du public	0	30 000	0	30 000
Fondation Innovators For Humanitarian Action (FIFHA)	Autres fonds privés	0	35 405	0	35 405
<b>TOTAL</b>		<b>88 811</b>	<b>338 877</b>	<b>-88 811</b>	<b>338 877</b>
<i>Dont Générosité du public</i>		<i>88 811</i>	<i>30 000</i>	<i>-88 811</i>	<i>30 000</i>
<i>Dont Autres fonds privés</i>		<i>0</i>	<i>308 877</i>	<i>0</i>	<i>308 877</i>

Au 31 décembre 2018, la Fondation constate dans ses comptes, un fonds dédié de 273 472 euros permettant de financer le projet spécifique 3D, et un fonds dédié de 65 405 euros versés en vue de la création de la Fondation Abritée « FIFHA – Fondation Innovators For Humanitarian Action » dont l'activité démarrera en 2019.

## ✓ Détail du passif exigible

### Emprunts et dettes assimilées

Il s'agit du financement de 6 000 000 d'euros octroyé par l'Association MSF pour l'extension de la plateforme logistique de MSF exploitée par l'Association MSF Logistique, conformément à l'accord du 11 avril 2008.

### Dettes sur entités du groupe MSF

Libellé	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Versement par l'Association MSF pour travaux 2018	77 052	77 052
Versement par l'Association MSF pour travaux 2011	133 480	133 480
Versement par l'Association MSF pour le compte de MSF Logistique	586 107	586 048
<b>AVANCES DE TRESORERIE PAR MSF ASSOCIATION</b>	<b>796 639</b>	<b>796 580</b>
<b>SUBVENTION À VERSER À EPICENTRE</b>	<b>279 470</b>	<b>241 993</b>
Association MSF	203 242	451 193
EUP	0	18 420
SCI MSF	0	19 458
<b>FACTURES À PAYER</b>	<b>203 242</b>	<b>489 071</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 279 351</b>	<b>1 527 644</b>

Hormis les avances de trésorerie faite par l'Association MSF l'ensemble des dettes et subvention à verser est à moins d'un an.

La trésorerie avancée par l'Association MSF concerne :

- Pour les travaux de 2018, l'aménagement du centre Jacques Pinel dédié à la formation des métiers de l'humanitaire,
- Pour les travaux de 2012, l'extension des entrepôts de la plateforme logistique de MSF,

- Les aménagements des bureaux et espaces de travail de l'Association MSF Logistique à laquelle l'Association MSF avance les fonds.

### Dettes sur autres sections MSF

Libellé	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
MSF USA	18 514	13 329
<b>TOTAL</b>	<b>18 514</b>	<b>13 329</b>

Cette dette est à moins d'un an. Elle concerne la facturation d'un expatrié mis à disposition pour le projet de recherche sur les prothèses 3D.

### Dettes fournisseurs

Libellé	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Factures à payer	125 572	12 342
Factures à recevoir	9 776	4 000
<b>TOTAL</b>	<b>135 348</b>	<b>16 342</b>

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an. Elles concernent essentiellement les travaux liés au site de Mérignac

### Dettes fiscales et sociales

Libellé	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Impôts taxes et versements assimilés	1 117	<b>3 405</b>
Personnel	502	<b>314</b>
Organismes sociaux	45 984	<b>51 099</b>
Provisions congés payés, CET, précarité	116 250	<b>166 662</b>
<b>TOTAL</b>	<b>163 853</b>	<b>221 479</b>

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

### Autres dettes

Aucune autre dette n'est à constater au 31 décembre 2018.

### Produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'est à constater au 31 décembre 2018.

### 3.3 Détail du compte de résultat

Les **produits**, ventilés par nature, sont présentés dans le compte de résultat.

Les **charges** incluent des subventions d'exploitation correspondant au financement que la Fondation consacre aux projets sur l'antibio résistance, le minilab et l'essai clinic sur le vaccin contre la fièvre jaune. Les bénéficiaires de ces financements sont les suivants :

Bénéficiaires du financement	Objet du financement	Montant
MSF Association	Amman / Antibiorésistance	20 000
MSF Association	MiniLab	231 296
Association Epicentre	Vaccin fièvre jaune : Essai clinic munologique des doses fractionnées	241 993
Individus	Bourses d'étude	140 201
<b>TOTAL</b>		<b>633 490</b>

Le **résultat financier** est excédentaire de 6 677 euros.

Le **résultat exceptionnel** est excédentaire de 18 290 euros expliqué principalement par la reprise annuelle en compte de résultat des subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par la Fondation.

Le **résultat net** est déficitaire de 93 925 euros, intégralement générés par l'activité immobilière. Celle-ci correspond à la gestion patrimoniale du site de Mérignac, les charges sont très majoritairement constituées de dotations aux amortissements du site et les produits comprennent les revenus de la location du site ainsi que la part de subvention d'investissement reprise au compte de résultat.

Libellé	Activité immobilière	Activités opérationnelles	Montant
Produits	572 728	2 617 682	<b>3 190 410</b>
Charges	666 653	2 617 682	<b>3 284 335</b>
<b>Résultats</b>	<b>-93 925</b>	<b>0</b>	<b>-93 925</b>
<b>Résultat net des dotations aux amortissements</b>	<b>505 874</b>	<b>0</b>	<b>505 874</b>

L'activité immobilière est structurellement déficitaire en raison de la charge annuelle d'amortissement des actifs dont le produit lié au financement a été encaissé au moment de l'investissement et comptabilisé en réserves.

Hors charges d'amortissements, l'activité immobilière dégage un bénéfice de 505 874 euros.

Hors activité immobilière, la Fondation est à l'équilibre.

## **3.4 Engagements hors bilan**

### **Engagements reçus**

Aucun engagement hors bilan n'est à constater au 31 décembre 2018.

### **Engagements donnés**

Aucun engagement hors bilan n'est à signaler au 31 décembre 2018.

### **Engagements en matière de pensions et de retraites**

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice clos représentent un montant non significatif de 71 052 euros.

Aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes de la Fondation.

## **4 AUTRES INFORMATIONS**

### **4.1 Honoraires de commissariat aux comptes**

Le montant des honoraires du cabinet ERNST & YOUNG au titre de l'exercice 2018 s'élève à 6 600 euros hors taxes.

### **4.2 Effectif**

L'effectif moyen de la Fondation MSF sur l'exercice clos au 31 décembre 2018 est de 9.9 exprimé en Equivalent Temps Plein.

### **4.3 Conseil d'administration**

La Fondation MSF est administrée par un conseil d'administration dont aucun membre n'est rémunéré au titre de sa fonction d'administrateur.

### **4.4 Les trois premières rémunérations versées sur l'exercice**

#### **Trois premières rémunérations versées sur l'exercice**

Les trois premières rémunérations versées en 2018 par la Fondation MSF se sont élevées à 217 483 euros en cumul annuel.

Ces rémunérations correspondent aux salaires, aux congés payés et indemnités versés dans le cadre d'éventuels départs.

Source : D.A.D.S (Déclaration Annuelle Des Salaires)

### Rémunération brute mensuelle des 3 premiers postes de la grille des salaires

Dr Jean-Hervé BRADOL	Directeur d'étude	6 019 €
Mme Clara NORDON	Directrice Générale	5 552 €
Mr Fabrice WEISSMAN	Directeur d'étude	5 209 €

Les 3 rémunérations ci-dessus correspondent à des postes de salariés de la Fondation MSF.

Ces personnes ne perçoivent que des revenus salariaux. Elles ne bénéficient d'aucune autre rémunération accessoire (primes, intéressement et/ou participation, avantage en nature). Leur rémunération est versée sur 13 mois.

## 5. LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (EN EUROS)

EMPLOIS	Emplois de 2018	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2018	RESSOURCES	Ressources collectées en 2018	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2018
			<b>REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE</b>		1 268 779
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>	<b>2 326 571</b>	<b>1 618 815</b>	<b>1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>2 158 530</b>	<b>2 158 530</b>
<b>1.1 Réalisées en France</b>			<b>1.1 Dons et legs collectés</b>		
Actions réalisées directement	1 621 344	940 116	Dons manuels non affectés	1 958 530	
Versements à d'autres organismes agissant en France	231 296	231 296	Dons manuels affectés	200 000	
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>			Legs et autres libéralités non affectés	-	
Actions réalisées directement	211 938	185 410	Legs et autres libéralités affectés	-	
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	261 993	261 993	<b>1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité publique</b>		
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>359 162</b>	<b>359 162</b>	<b>2- AUTRES FONDS PRIVES</b>	<b>360 500</b>	
2.1 Frais d'appel à la générosité publique	359 162	359 162	<b>3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	-	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	-	-	<b>4- AUTRES PRODUITS</b>	<b>582 570</b>	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	-	-			
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>259 596</b>	<b>259 575</b>			
<b>I - TOTAL EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2 945 329</b>		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>3 101 600</b>	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>130</b>		<b>II - REPRISES DES PROVISIONS</b>	-	
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	<b>338 876</b>		<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>88 811</b>	
			<b>IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC</b>		58 811
<b>IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>			<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>93 925</b>	
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	<b>3 284 335</b>	<b>2 237 553</b>	<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	<b>3 284 335</b>	<b>2 217 341</b>
<b>VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>		-			
<b>VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>		-			
<b>VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>2 237 553</b>	<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>2 237 553</b>
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>1 248 568</b>

## 5.1 Principes, règles et méthodes du compte d'emploi des ressources

### ✓ Généralités

Par application de l'ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005, le compte d'emploi des ressources (CER) est intégré dans l'annexe aux états financiers, accompagné des informations relatives à son élaboration.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2008, qui complète la réglementation applicable en matière de présentation des comptes des associations, (loi n° 91-772 du 7 août 1991 et arrêté du 30 juillet 1993), le compte d'emploi des ressources de la Fondation est établi selon les principes édictés par le règlement n°2008-12 du Comité de la réglementation Comptable (CRC).

Le CER rend compte, pour une année donnée, de la composition des dépenses, de l'origine des ressources issues de la générosité publique et de leur utilisation pour financer les dépenses et les investissements.

Côté emplois, le CER regroupe les charges dans cinq rubriques distinctes : dépenses de missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement, dotations aux provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées.

Le CER présente distinctement les dépenses de missions sociales réalisées en France, celles réalisées à l'étranger, et les versements à d'autres organismes (par opposition aux actions directement mises en œuvre par la Fondation).

Une colonne est dédiée à la présentation de l'affectation par type d'emploi des ressources collectées auprès du public, celles-ci pouvant être affectées aux charges de l'exercice mais également aux investissements.

Côté ressources, le CER regroupe les produits dans six rubriques distinctes : les ressources collectées auprès du public, les autres fonds privés, les subventions et autres concours publics, les autres produits, les reprises de provision et le report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs ; Les ressources collectées auprès du public s'entendent comme l'ensemble des dons et legs reçus des particuliers. Elles sont suivies sur une colonne particulière. Celle-ci permet de faire le lien entre :

- le montant des ressources non affectées collectées auprès du public et non utilisées en début d'exercice (part des réserves provenant de la générosité publique en début d'exercice),
- les ressources collectées auprès du public sur l'exercice,
- l'utilisation sur l'exercice des ressources collectées auprès du public,
- et le montant des ressources non affectées collectées auprès du public et non utilisées en fin d'exercice (part des réserves provenant de la générosité publique en fin d'exercice).

Les tableaux de passage présentés ci-après permettent de faire le lien entre le compte de résultat et le compte d'emploi des ressources.

✓ **Tableau de passage des emplois aux charges(en euros)**

	COMPTE DE RESULTAT	CHARGES DE PERSONNEL	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CHARGES FINANCIERES	CHARGES EXCEPTIONNELLES	ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	TOTAL CHARGES 2018
<b>COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES</b>							
Support des opérations		243 681	888 483	0	0	0	1 132 165
Articles, colloques, formations sur l'action humanitaire		584 597	116 520	0	0	0	701 117
Information et sensibilisation du public		584 597	116 520	0	0	0	701 117
Versements à d'autres organismes		0	493 289	0	0	0	493 289
<b>Missions sociales</b>		<b>828 279</b>	<b>1 498 293</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 326 571</b>
Frais de collecte France		180 602	178 560	0	0	0	359 162
Coûts directs d'appel à la générosité publique		180 602	178 560	0	0	0	359 162
Coûts de recherche des autres ressources privées		0	0	0	0	0	0
Coûts de recherche des fonds institutionnels		0	0	0	0	0	0
<b>Frais de recherche de fonds</b>		<b>180 602</b>	<b>178 560</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>359 162</b>
Coût des services de fonctionnement		202 951	54 626	2 018	0	0	259 596
<b>Frais de fonctionnement</b>		<b>202 951</b>	<b>54 626</b>	<b>2 018</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>259 596</b>
<b>TOTAL EMPLOIS</b>		<b>1 211 832</b>	<b>1 731 479</b>	<b>2 018</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 945 329</b>
<b>Dotations aux provisions</b>		<b>0</b>	<b>130</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>130</b>
<b>Engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>338 876</b>	<b>338 876</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 211 832</b>	<b>1 731 609</b>	<b>2 018</b>	<b>0</b>	<b>338 876</b>	<b>3 284 335</b>

✓ **Tableau de passage des ressources aux produits (en euros)**

RESSOURCES	PRODUITS						REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EX. ANTERIEURS	TOTAL PRODUITS 2018
	DONS PRIVES	PRESTATIONS DE SERVICES	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITA-TION	PRODUITS FINANCIERS	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Dons manuels	2 158 530	0	0	0	0	0	0	2 158 530
<b>Ressources collectées auprès du public</b>	<b>2 158 530</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 158 530</b>
<b>Autres fonds privés</b>	<b>360 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>360 500</b>
<b>Ressources privées issues de la recherche de fonds</b>	<b>2 519 030</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 519 030</b>
<b>Subventions et autres concours publics</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ressources issues de la recherche de fonds</b>	<b>2 519 030</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 519 030</b>
<b>Ressources issues des activités liées à la mission sociale</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Activités marchandes diverses et produits annexes		498 780	1 146	0	0	0	0	499 926
Autres produits d'exploitation		0	55 659	0	0	0	0	55 659
Produits financiers		0	0	8 019	0	0	0	8 019
Produits de change		0	0	676	0	0	0	676
Produits exceptionnels		0	0	0	18 290	0	0	18 290
<b>Autres ressources</b>	<b>0</b>	<b>498 780</b>	<b>56 805</b>	<b>8 695</b>	<b>18 290</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>582 570</b>
<b>Autres produits</b>	<b>0</b>	<b>498 780</b>	<b>56 805</b>	<b>8 695</b>	<b>18 290</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>582 570</b>
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>2 519 030</b>	<b>498 780</b>	<b>56 805</b>	<b>8 695</b>	<b>18 290</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 101 600</b>
<b>Report des ressources affectées non utilisées des ex. antérieurs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>88 811</b>	<b>0</b>	<b>88 811</b>
<b>Reprises de provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 519 030</b>	<b>498 780</b>	<b>56 805</b>	<b>8 695</b>	<b>18 290</b>	<b>88 811</b>	<b>0</b>	<b>3 190 410</b>

## 5.2 Les emplois

### ✓ Représentation comptable des emplois

Les dépenses sont analytiquement directement rattachées aux activités qui les génèrent. Seul le coût des loyers et charges locatives facturés par l'Association MSF est ventilé en fonction des surfaces occupées par les équipes en charge de chaque activité.

En 2018, les dépenses indirectes ainsi réparties représentent 19 458 euros.

### ✓ Ventilation des dépenses de missions sociales

Le CER impose une présentation des dépenses de missions sociales ventilées entre trois catégories : « actions réalisées en France », « actions réalisées à l'étranger » et « versements à d'autres organismes ».

### ✓ Détail des missions sociales

La Fondation a pour missions la promotion de l'action humanitaire et sociale en France et à l'étranger ainsi que le soutien des actions de l'association Médecins Sans Frontières dans toutes ses activités.

- La promotion de l'action humanitaire et sociale

Cette mission sociale se déploie au travers des activités du Centre de Recherche sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (Crash) qui anime le débat et la réflexion critiques sur les pratiques de terrain et le positionnement public, afin d'améliorer l'action de l'association Médecins Sans Frontières.

- Le développement d'actions d'innovations médicales

Ces innovations se concrétisent par l'étude, la conception et la production de matériels et techniques médicales adaptées aux conditions de travail des terrains MSF accessibles aux meilleurs coûts possibles.

- Conception d'orthèses 3D (projet 3D)

- Etude sur l'aide à l'interprétation des antibiogrammes (projet ASTapp)

- Le soutien des actions de l'association Médecins Sans Frontières au travers :

- du renforcement des compétences des volontaires de Médecins Sans Frontières en leur attribuant des bourses d'études afin qu'ils suivent des formations spécialisées.

- du soutien financier à des projets de l'association Médecins Sans Frontières porteurs de nouvelles pratiques encore plus efficaces pour répondre aux besoins des populations en détresse.

Les emplois de missions sociales de la Fondation s'élèvent en 2018 à 2 326 571 euros, en baisse de 1 456 508 euros, pour la première fois depuis sa création.

	2017	2018
<b>Support des opérations MSF</b>	<b>993 633</b>	<b>1 132 165</b>
Livres de témoignage	0	0
Articles, colloques, formations sur l'action humanitaire	759 976	701 117
<b>Information et sensibilisation du public</b>	<b>759 976</b>	<b>701 117</b>
Versements à d'autres organismes	2 029 470	493 289
<b>Missions sociales</b>	<b>3 783 079</b>	<b>2 326 571</b>

Les dépenses de support des opérations MSF s'analysent comme suit :

Libellé	2017	2018
Projet 3D	120 295	182 528
Projet ASTapp	12 197	107 906
Projet TDR	0	29 410
Dépenses réparties	3 745	5 487
<b>Projets d' innovation médicale</b>	<b>136 237</b>	<b>325 331</b>
<b>Bourses d'études</b>	<b>73 443</b>	<b>140 201</b>
<b>Projet Laboratoire Apprentissage Coopératif</b>	<b>57 400</b>	<b>0</b>
<b>Charges de gestion immobilière (y compris dotations aux amortissem</b>	<b>726 553</b>	<b>666 632</b>
<b>Support des opérations MSF</b>	<b>993 633</b>	<b>1 132 165</b>

Les dépenses d'information et de sensibilisation du public correspondent aux coûts du Centre de Recherche sur l'Action et les Savoirs Humanitaires pour 701 117 euros, principalement constituées des coûts salariaux.

Les dépenses des projets d'innovation médicale s'élèvent à 325 331 euros.

Enfin les emplois de missions sociales incluent en 2018, 493 289 euros de financements octroyés par la Fondation aux associations MSF et EPICENTRE pour soutenir les projets innovants qu'elles développent :

- Versement à l'Association MSF pour un total de 251 296 euros : 20 000 euros pour le programme hospitalier d'Amman en Jordanie et 231 296 euros pour financer le projet MiniLab.
- Versement à l'Association Epicentre de 241 993 euros pour l'essai clinique du vaccin contre la fièvre jaune en doses fractionnées

### ✓ **Détail des emplois de recherche de fonds**

On distingue trois sous-catégories d'emplois dans cette rubrique : les frais d'appel à la générosité publique, les frais de recherche des autres fonds privés et les charges liées à la recherche de subventions et concours publics (financements institutionnels).

Les dépenses de recherche de fonds s'élèvent en 2018 à 359 162 euros contre 366 897 euros en 2017.

### ✓ **Détail des emplois de fonctionnement et autres charges**

Le fonctionnement comprend les activités de gestion générale de la Fondation dont les activités de comptabilité et de gestion de personnel, réalisées pour le compte de la Fondation et refacturées par l'Association MSF.

Le coût des services de fonctionnement s'élève en 2018 à 259 596 euros contre 336 077 euros en 2017.

### ✓ **Détail des engagements à réaliser sur ressources affectées**

Le montant des fonds affectés non encore utilisés à la clôture de l'exercice 2018 est détaillé dans le tableau de variation des fonds dédiés (cf. page 15).

L'ensemble de ces fonds collectés non encore utilisés provient de la générosité publique.

## 5.3 Les ressources

### ✓ Définition des ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public sont définies comme regroupant les dons manuels, les legs et autres libéralités effectués à la Fondation MSF par des particuliers.

Elles incluent également les financements de l'Association MSF ou d'autres sections MSF (à hauteur de leurs ressources de générosité publique), octroyés dans le cadre de la mise en œuvre conjointe de projets de la Fondation.

### ✓ Détail des ressources

	2017	2018
Dons et legs collectés en France et à l'étranger auprès du public	3 900 542	2 158 530
Autres fonds privés collectés en France	6 943	360 500
<b>Ressources privées issues de la recherche de fonds</b>	<b>3 907 485</b>	<b>2 519 030</b>
Subventions et autres concours publics	0	
<b>Ressources issues de la recherche de fonds</b>	<b>3 907 485</b>	<b>2 519 030</b>
Ressources issues des activités liées à la mission sociale	0	
Autres ressources	245 141	582 570
<b>Autres produits</b>	<b>245 141</b>	<b>582 570</b>
Reprises de provisions	0	0
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	11 189	88 811
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>4 163 816</b>	<b>3 190 411</b>

Les dons et legs collectés durant l'année par la Fondation auprès du public et des acteurs privés représentent 2 158 530 euros (contre 3 900 542 euros l'année précédente) en baisse de 1 742 012 euros.

Les autres fonds privés collectés sur l'année clôturée incluent 360 500 euros de dons d'entreprises (contre 6 943 euros l'année précédente).

Les autres produits s'élèvent à 582 570 euros et comprennent :

- les loyers et charges locatives refacturées à MSF Logistique et l'Association MSF au titre des locations du site de Mérignac (555 585 euros),
- les reprises de subvention d'investissement relatives à l'immobilier de Bordeaux (18 290 euros),
- les plus-values générées par les placements en produits financiers (8 695 euros).

## 5.4 Suivi des ressources collectées auprès du public

### ✓ Ressources non affectées collectées auprès du public et non utilisées en début d'exercice

A l'ouverture de l'exercice 2018, le montant des ressources non affectées collectées auprès du public en réserves dans les comptes de la Fondation était de 1 268 779 euros.

### ✓ Mode de financement des emplois et immobilisations et affectation des ressources collectées auprès du public

L'ensemble des ressources de la Fondation a vocation à financer l'ensemble de ses emplois et de ses investissements. Néanmoins, certaines ressources financent prioritairement certains emplois.

Les affectations prioritaires de ressources sont régies par les cinq principes suivants :

- Dans le respect de la volonté des donateurs, les ressources affectées sont intégralement allouées aux dépenses concernées (par exemple : dons dédiés à une thématique particulière).
- Chaque activité génératrice de ressources est financée par les ressources qu'elle génère, sauf affectation contraire par un tiers. Les ressources tirées du patrimoine immobilier sont, dans cette optique, affectées prioritairement au financement de la gestion de ce patrimoine et aux investissements afférents.
- Les ressources issues de la générosité publique sont utilisées en priorité pour financer les activités liées aux missions sociales de manière générale et les subventions accordées à d'autres organismes en particulier.
- Depuis le 1er janvier 2016, les ressources issues de la générosité ne financent ni les investissements liés à l'ensemble immobilier de Mérignac ni le déficit qui résulterait de la gestion de cette activité.
- Les ressources issues de la générosité publique sont utilisées en deuxième ordre de priorité pour le financement des investissements (hors immobilier de Mérignac), puis pour le financement des frais de fonctionnement et recherche de fonds.

### ✓ Utilisation de la générosité publique par catégorie d'emploi

Selon les principes décrits précédemment, la Fondation MSF a utilisé 2 237 553 euros de ressources de générosité publique collectée et non affectées sur l'exercice 2018, soit 100 % des ressources collectées auprès du public de l'année et non affectées. A cette somme s'ajoute 20 212 euros prélevés sur les ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2018, le solde de ces ressources s'élève ainsi à 1 248 568 euros.

La générosité publique finance en 2018 :

- Les emplois de mission sociale à hauteur de 70% soit 1 618 815 euros :
  - o La contribution de la Fondation aux projets des Associations MSF (251 296 euros), et Epicentre (241 993 euros),
  - o Le coût des activités du Centre de Recherche sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (701 117 euros),
  - o L'intégralité des bourses d'étude et de recherche octroyés par la Fondation (140 201 euros),
  - o L'intégralité des dépenses liées au projet 3D (156 000 euros), celles liées au projet d'étude sur l'antibio résistance (93 311 euros), le projet TDR (29 410 euros) et 5 487 euros de quote-part de loyers du siège de la Fondation, affectée à ces projets.
  
- Les emplois de recherche de fonds (359 162 euros),
- Les frais de fonctionnement (259 596 euros).

Pour des raisons de clarté et de simplicité, la Fondation a déduit des emplois finançables la totalité des dotations aux amortissements de l'année, plutôt que d'annuler dans la rubrique « Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées » le montant de générosité publique qui aurait été affecté au « financement » de dotations aux amortissements.